



L'ACTUALITÉ

ASSURANCE CHÔMAGE : LE GOUVERNEMENT OUVRE LE CHANTIER DE LA RÉFORME

La réforme de l'assurance chômage est engagée entre les partenaires sociaux et l'État qui souhaite prendre la main sur deux volets sensibles de la réforme : le contrôle des demandeurs d'emploi et la gouvernance du régime.

7 596 euros

C'est le plafond mensuel d'indemnisation de l'assurance chômage en France quand il est de 2 620 € en Allemagne, et de 1 300 € en Italie et en Espagne.

Après l'apprentissage et la formation professionnelle, le Gouvernement s'atèle maintenant à l'assurance chômage, non sans précaution. La méthode choisie en dit long. Ainsi, si la formule des concertations a été retenue pour l'apprentissage et si une négociation paritaire a été choisie pour la formation professionnelle, le Gouvernement entend bien garder la main sur l'assurance chômage en choisissant les thèmes sur lesquels les partenaires sociaux auront à négocier. Il faut dire que le sujet est délicat tant les désaccords sont profonds, à ce stade, entre les partenaires sociaux et l'État et tant les questions de fonds sont lourdes de conséquences : Comment revoir la gouvernance du régime sans le "nationaliser" ? Comment renforcer le contrôle des demandeurs d'emploi sans faire preuve d'autoritarisme ? Comment assurer une protection à tous les travailleurs quel que soit leur statut ? Et comment élargir le champ des bénéficiaires sans creuser le déficit ? Des questions auxquelles il sera très difficile de répondre ! C'est également dans le cadre de cette réforme que le Gouvernement entend instaurer un bonus-malus sur les contrats courts pour inciter les chefs d'entreprise à ne pas en abuser.

Comment indemniser les indépendants et les démissionnaires sans creuser le déficit du régime ?

Autant de sujets qui fâchent... Et au premier chef, les orientations affichées par le Gouvernement qui remettent en cause le système assurantiel du régime géré par les partenaires sociaux et financé par les cotisations des salariés, pour aller vers un organisme financé par la CSG sur la base de principes d'universalité

et donc géré uniquement par l'État.

Malgré ce désaccord de fond, les partenaires sociaux se sont réunis ce mercredi 20 décembre et ont décidé d'ouvrir une négociation qui ne devrait pas se dérouler sans heurts. On se souviendra que la dernière négociation sur la convention Unedic avait capoté, notamment sur leurs divergences concernant les contrats courts. Le même sujet revient aujourd'hui avec l'hypothèse d'instaurer un bonus-malus pour les entreprises qui utilisent trop ces

contrats. Les trois organisations patronales sont vent debout contre cette idée.

Au-delà de cette question, les partenaires sociaux devront trouver des solutions à la concrétisation de promesses électorales. C'est le cas de l'élargissement du dispositif d'indemnisation aux indépendants qui s'avère très compliqué à mettre en œuvre et sera certainement aussi très coûteux.

(Suite p. 4)



LOBBYING

EBC TENAIT SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FIN D'ANNÉE VENDREDI DERNIER

À l'occasion de son Conseil d'administration du 15 décembre, l'association européenne EBC a pu définir une position sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et faire le point sur les dossiers en cours : la révision de la Directive sur le travail détaché bien sûr, les Directives Efficacité énergétique et Performance énergétique des bâtiments, la Directive cancérigènes et mutagènes qui nous intéresse au titre des poussières de silice, la révision envisagée du Règlement sur les produits de construction, le projet de carte électronique

des services et enfin les travaux de la Commission européenne sur les marchés publics. Le Conseil d'administration d'EBC a par ailleurs évoqué le BIM pour les PME et pour la rénovation énergétique ainsi que le « blueprint for skills » c'est-à-dire la stratégie européenne pour les compétences. Une information a été diffusée concernant l'association Small Business Standard (SBS) et le récent renouvellement de son Conseil d'administration, ainsi que sur les événements auxquels EBC a participé dernièrement : le Forum construction de SBS en octobre et le

Forum construction de l'UEAPME en novembre. Par ailleurs, la demande d'adhésion de SZZ, l'organisation professionnelle des entreprises de construction de Slovaquie, a été acceptée sous conditions.

Rappelons enfin, que le mandat de Patrick Liébus, en tant que Président d'EBC, prendra fin en juin prochain, raison pour laquelle il a été décidé d'organiser le prochain congrès de l'association les 28 et 29 juin à Paris, au cours duquel l'organisation italienne CNA Costruzioni prendra la présidence d'EBC.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC BUTAGAZ

La CAPEB avait signé une première convention de partenariat avec Butagaz en 2015 mettant en place un dispositif de collecte des certificats d'économies d'énergie. Aujourd'hui, les deux partenaires ont décidé de renforcer leur collaboration, notamment pour promouvoir les opérations d'économie d'énergie. On rappellera que Butagaz compte 4 millions de clients particuliers et professionnels, qu'il dispose de 20 000 points

de vente partout dans l'hexagone, qu'il fournit chaque année 600 000 tonnes de butane et de propane. Cette nouvelle convention, qui porte sur la période 2018/2020, se distingue des précédentes par le fait que l'opérateur signera, dans chaque région administrative, une convention avec l'Union régionale CAPEB et les CAPEB départementales de la région afin de définir les engagements contractuels des uns et des autres, ainsi que les modalités



de rémunération pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Vous trouverez rapidement tous les détails de ce partenariat sur ARTUR.

En savoir plus sur **ARTUR**

→ LOGEMENTS : UNE QUALITÉ TRÈS NUANCÉE

C'est ce qui ressort du premier baromètre publié par Qualitel, association dont l'objet est notamment de faire progresser la qualité de l'habitat. Le Baromètre, premier du genre, entend mesurer le degré de satisfaction des particuliers au regard de leur logement. L'enquête constituée de 80 questions a été conduite auprès de 2 700 personnes, ce qui est tout à fait significatif. Sans surprise, le baromètre constate d'importants écarts au sein de la population. Ainsi, les propriétaires sont bien plus satisfaits de leur logement que les locataires, surtout s'ils vivent dans une maison plutôt que dans un appartement, à la campagne plutôt qu'en ville et s'ils sont plus âgés que jeunes. La perception du bien-être chez soi varie également selon que l'on vit seul ou accompagné, la seconde option étant plus positive. Être entouré de verdure est un point de confort majeur (l'indice de satisfaction est de 7,3/10 pour les personnes qui vivent près d'un parc, d'une forêt

ou d'un champ contre 5,8/10 pour celles qui en sont éloignées). Autre point essentiel : l'espace (satisfaction à 7,5/10 pour ceux qui vivent dans plus de 120 m² contre 5,6/10 pour ceux qui doivent se contenter d'un studio). Le baromètre fait état d'une insatisfaction particulièrement forte des habitants d'appartement à l'égard du confort thermique de leur logement (41 % contre 26 % des habitants de maison). Globalement, le chauffage individuel électrique demeure le plus utilisé (34 %) mais c'est le mode de chauffage qui suscite le plus d'insatisfactions (37 %). Vient ensuite le gaz avec 30 % d'utilisateurs et 33 % d'insatisfaits. Le bois, le fioul et les PAC sont encore loin derrière (15 %, 9 % et 7 % d'utilisateurs et moins de 27 % d'insatisfaits). Autre source de mécontentement : l'isolation acoustique (30 % de mécontents) surtout dans les appartements. La qualité des matériaux de construction est contestée par 41 % des locataires

(mais seulement par 15 % des propriétaires). Même chose en ce qui concerne la qualité de l'aération et de la ventilation des logements. Enfin, 56 % des personnes interrogées considèrent que leur logement n'est pas adapté aux personnes âgées ou handicapées et, de ce fait, ne s'y voient pas vieillir.



42%
DES FRANÇAIS VIVANT EN APPARTEMENTS ONT DÉJÀ CONNU DES TENSIONS AVEC LEURS VOISINS EN RAISON DU BRUIT



COMMUNICATION

→ LES PROS ONT DU TALENT RÉCOMPENSENT 2 REPRÉSENTANTS DE LA CAPEB

Le 11 décembre 2017, Artisans Mag et Commerce Mag ont remis pour la première fois les prix « Les Pros Ont Du Talent » au Musée Grévin. Les plus belles initiatives des artisans et commerçants de France, réparties dans 5 catégories différentes (communication,

innovation, management, croissance, et le prix spécial de la sécurité routière) ont ainsi été récompensées. La CAPEB félicite chaleureusement deux de ses représentants qui ont brillé dans ce concours. Ainsi, Gilles Chatras, artisan du Puy de Dôme et administrateur confédéral, a reçu le

Trophée d'or dans la catégorie Sécurité routière. Et Michel Criaud, conseiller professionnel de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement, a reçu également le Trophée d'or mais cette fois dans la catégorie communication. Un grand bravo à tous les deux !

SOCIAL

→ SANTÉ SÉCURITÉ : IRIS-ST PUBLIE UN NOUVEAU MÉMO

L'IRIS-ST fait paraître un nouveau mémo sur les échafaudages de pied. Ce document, réalisé en collaboration avec l'OPPBTP et la CAPEB, précise toutes les règles de sécurité à respecter lors

du montage, de l'utilisation et du démontage de l'échafaudage. Il présente les types d'échafaudage à privilégier, les éléments de sécurité à ne pas oublier et les différentes classes d'échafaudages.

Le mémo rappelle également les vérifications obligatoires et la nécessité, pour toute personne qui monte, utilise, démonte et/ou vérifie l'échafaudage d'avoir suivi une formation adaptée.

MÉTIERS

→ DAVID MORALES A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 15 DÉCEMBRE

À l'occasion de leur dernière réunion de l'année, le Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation et ses conseillers professionnels ont reçu leurs partenaires : FILMM, FFTP, SINIAT, Knauf et Placo qui seront tous présents sur l'exposition organisée dans le cadre des JPC de Brest. David Morales et ses conseillers ont travaillé à la préparation de ces Journées Professionnelles de

la Construction, au programme de l'UNA et aux échanges à organiser entre les délégués et les partenaires de la filière plâtre. En l'occurrence, les partenaires de l'UNA MTPI ont prévu d'inviter les délégués de l'UNA à un dîner le mercredi soir et réfléchissent à d'autres animations. David Morales et ses conseillers ont ensuite fait un point sur l'évolution de la formation des plâtriers puis sur les principaux dossiers techniques de

l'UNA : les règles professionnelles sur les isolants en fibres végétales, le DTU Isolation, l'hygrométrie des parois, et enfin le SNPU. On notera à ce sujet que l'UNA a pris contact avec ce syndicat national des polyuréthanes en vue de travailler avec lui à un guide pratique dans le courant de l'année prochaine. Pour conclure leur réunion, ils ont commenté la dernière édition du Mondial du Bâtiment.

→ LE BOIS CHERCHE À ATTIRER LES JEUNES

La filière bois a décidé de se mobiliser pour attirer les jeunes dans ses filets. Elle a lancé un site internet www.metiers-foret-bois.org qui propose des descriptions de métiers, des vidéos, des listes de formations et des établissements référencés. Les jeunes, cible privilégiée de ce site, peuvent même s'amuser à répondre à un quizz pour découvrir la filière d'une part et les métiers qui correspondent le mieux à leur goût d'autre part. La filière a également conçu toute une série d'outils

de communication : flyers, affiches, kakémonos, goodies divers et variés pour que les organisations professionnelles puissent promouvoir les métiers du bois lors des forums et des lieux d'orientation. L'ONISEP complète ce dispositif avec la publication d'une brochure présentant la filière et ses métiers. Les 45 000 exemplaires doivent être diffusés à tous les collèges et lycées. On relèvera que cette opération est rendue possible grâce à la taxe prélevée par le CODIFAB auprès des industriels et entreprises du bois.



EMPLOIS SONT CONCENTRÉS DANS
LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN FRANCE

→ NOUVEAUX CALEPINS DE CHANTIER

Un calepin de chantier sur les « Ouvrages en plaques de plâtre » vient d'être édité et routé dans les départements. On y trouve, présentés de manière synthétique et illustrée comme pour les autres calepins, les points à vérifier lors des approvisionnements, les équipements et matériels individuels et collectifs à mettre en œuvre, les conditions d'application d'enduit plâtre à

respecter, les moyens de maîtriser la perméabilité à l'air. Le document intègre également des éléments relatifs au stockage des matériaux et au plan d'implantation des cloisons. Il indique le contenu du dossier technique, ainsi que le moment d'intervention du plâtrier sur le chantier par rapport aux autres métiers. Il précise les conditions à respecter pour la réception du support avant les

travaux de plâtrerie. Il détaille les points de mise en œuvre particuliers aux plafonds, aux doublages sur ossature, aux doublages collés, aux cloisons distributives, et enfin aux huisseries intérieures, passages de gaines, etc. Un autre calepin de chantier sur les « Ouvrages en staff traditionnel » est en cours d'édition.

*La Lettre vous souhaite de très belles fêtes
de fin d'année !*



Rendez-vous au 12 janvier 2018 pour le 1^{er} numéro de l'année.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UN RENDEZ-VOUS PRESSE

Le Président de la CAPEB s'est entretenu longuement avec deux journalistes du quotidien L'Opinion, l'un en charge des questions sociales, l'autre des questions bâtiment. Ce fût une occasion d'un large tour d'horizon des sujets d'actualité intéressant nos entreprises.

DES ENTRETIENS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Patrick Liébus est allé à l'Assemblée nationale mardi pour rencontrer le député Guillaume Vuilletet, avec lequel il avait eu l'occasion de débattre sur un plateau de LCI. À l'issue de ce débat, le député avait admis ne pas bien connaître nos problématiques et avait souhaité rencontrer le Président de la CAPEB pour approfondir avec lui un certain nombre de sujets.

Jeudi, le Président de la CAPEB a pu échanger avec Mme Pompili, Présidente de la Commission du Développement durable à l'Assemblée nationale. Il s'agissait de la sensibiliser à nos revendications dans le cadre du plan de rénovation énergétique, du projet de loi logement et du projet de loi "Pour un État au service d'une société de confiance" (ex "droit à l'erreur"). Vendredi, Patrick Liébus devait également rencontrer les députés de l'Ain pour faire le tour des projets parlementaires qui concernent les artisans du bâtiment et leur activité.

SANS OUBLIER

- les discussions paritaires sur l'assurance chômage qui se sont tenues au Medef mercredi en vue de décider de l'ouverture, ou non, d'une négociation paritaire sur les axes de réforme souhaités par le Gouvernement (voir notre actualité de la semaine)
- la signature du renouvellement de l'accord commercial avec Butagaz (voir rubrique Économie).

LOBBYING

→ PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES : LES PRINCIPALES MESURES

C'est par ce projet de loi que le Gouvernement acte la mise en œuvre dès janvier 2019 du prélèvement à la source. Une période d'anticipation est prévue pour les employeurs qui le souhaitent sur les 4 derniers mois de l'année 2018. Le PLFR confirme la division par deux de l'amende minimale en cas de défaillance de déclaration par l'employeur.

Il prévoit par ailleurs un alignement du régime des gérants majoritaires de SARL sur celui des travailleurs indépendants avec un prélèvement d'un acompte par l'administration au lieu d'une retenue à la source par le débiteur des revenus, une mesure que l'U2P avait demandée.

Mais le gouvernement n'a pas proposé de solutions alternatives au PAS pour les employeurs malgré les demandes de l'U2P et de la CAPEB. Il ne tient pas compte non plus du coût supplémentaire supporté par les petites entreprises dans la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif. En outre, compte tenu des dysfonctionnements constatés sur l'application de la DSN en 2017, le prélèvement à la source via la DSN reste une source d'inquiétude.

À l'occasion de l'examen de ce texte, les députés de l'opposition ont reposé le problème de la déductibilité des dépenses de travaux de rénovation et d'entretien des logements pour la détermination de revenus fonciers. La mise en œuvre du PAS et « l'année blanche » 2018 risquent, en effet, de provoquer un arrêt complet des travaux d'entretien et de rénovation des

logements par les propriétaires bailleurs l'année précédant le lancement de la réforme. Las, le Gouvernement a rejeté les amendements déposés pour éviter ces reports lourds de conséquences pour l'activité des entreprises du bâtiment.

L'U2P et la CAPEB restent donc fermement opposées, non pas à rendre l'impôt contemporain, mais au dispositif de prélèvement par les entreprises retenu par le gouvernement : charges supplémentaires pour les entreprises, dégradation prévisible du climat social au sein des entreprises sans compter les risques de bugs informatiques ou de dysfonctionnements comme on le constate actuellement avec la DSN, en dépit des tests préalablement réalisés. Signalons par ailleurs que le PLFR reporte au 1^{er} janvier 2019 la valorisation permanente des valeurs locatives des locaux professionnels.

Dans un autre registre, le texte précise la possibilité de déduction des charges de personnel supportées par une entreprise qui met à disposition temporairement un salarié, même lorsqu'elle ne refacture que partiellement ces coûts à l'entreprise bénéficiaire de la mise à disposition.

Enfin, Le PLFR prévoit la mise en place d'allègements fiscaux au profit de la création de PME entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 qui ont un siège social, exercent l'ensemble de leur activité et implantent leurs moyens d'exploitation dans un Bassin Urbain à Dynamiser.

(Suite de la p. 1)

D'ailleurs, l'IGAS et l'IGF viennent de rendre un rapport sur le sujet et mettent en garde les Pouvoirs publics contre les dérives potentielles et la nécessité de prévoir d'importants garde-fous. Rappelons à ce sujet que l'U2P n'est pas demanderesse d'une telle extension et qu'en tout état de cause, celle-ci devra se faire sans hausse de cotisation pour les travailleurs indépendants. La quadrature du cercle ! Ce sera également très compliqué pour l'extension

du régime aux démissionnaires, certes sous certaines conditions, même si cette hypothèse devrait soulever moins de difficulté entre les partenaires sociaux. L'État s'est réservé le contrôle et l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que la réforme de la gouvernance.

Tout ceci devrait être bouclé d'ici la fin janvier. Une nouvelle réforme lourde de conséquence qui se fera à marche forcée. À suivre donc !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017